

## **Postulat : « Pour une consultation des jeunes sur les objets de votation »**

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Dans *Le Temps* du 15 octobre 2018, qui inaugurerait sa réflexion thématique sur le système démocratique suisse, Barry Lopez, animateur d'*Easy vote*, déclarait que « même si la moitié des jeunes ont un intérêt pour la politique [...] ils sont seulement 30% à voter, c'est un problème ! »<sup>1</sup> Un autre article, publié le 1<sup>er</sup> novembre dernier, allait jusqu'à écrire que les abstentionnistes composaient le « plus grand parti de suisse », dans lequel les jeunes tiendraient une place prépondérante.<sup>2</sup> Comment remédier à cette crise, trop souvent occultée, de notre système de démocratie semi-directe ? Le présent postulat propose la solution suivante : l'introduction au niveau communal du vote *consultatif* (i.e. indicatif, sans validité légale) dès 16 ans pour les objets fédéraux, cantonaux et communaux.

Une partie d'entre vous, notamment celles et ceux qui siègent au Grand Conseil, savent que Madame la Députée Léonore Porchet (Les Verts) a déposé, le 6 novembre dernier, une motion appelée « Droit de vote à 16ans : feu vert pour les jeunes ».<sup>3</sup> C'est dans la continuité de ce projet que s'inscrit ce postulat. En effet, comme l'a souligné Madame Porchet, en faisant référence à un dossier proposé en 2015 par la Commission des Jeunes du Canton de Vaud (CDJV) au Conseil d'Etat, resté lettre morte jusqu'aujourd'hui,<sup>4</sup> 16 ans n'est pas un âge anodin encore moins un âge arbitraire : 16 ans, c'est la majorité sexuelle, l'accès légal bien qu'encore partiel aux boissons alcoolisées, mais surtout l'âge où une partie importante de la population commence à avoir des responsabilités, que ce soit en commençant des études post-obligatoires au gymnase ou en découvrant le monde du travail via l'apprentissage. Mais 16 ans, c'est aussi le moment où l'on termine ses cours de citoyenneté : n'est-ce pas alors que l'intérêt des jeunes adultes est à son apogée ? Ne serait-ce pas le manque, à la fois de formation civique après l'école obligatoire et surtout de possibilité d'action, qui les mène au désintérêt et à l'abstention de la vie politique ? Le vote à 16 ans, même consultatif, serait non seulement une manière de leur donner une chance, mais également un moyen de formation

---

<sup>1</sup> Yelmarc Roulet, « Ce qui ne marche plus dans le système démocratique suisse », *Le Temps*, 15 octobre 2018.

<sup>2</sup> Jocelyn Daloz, « Les abstentionnistes, le plus grand parti de Suisse », *Le Temps*, 1<sup>er</sup> novembre 2018.

<sup>3</sup> Pierre-Yves Rapaz (UDC) avait par ailleurs déjà proposé le vote dès 16ans, en 2009, mais l'initiative avait été rejetée. Voir : <https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/grand-conseil/seances-precedentes/annee-2010/seances-des-14-et-15-decembre-2010/initiative-pierre-yves-rapaz-modification-de-la-constitution-cantonale-par-labaissement-du-droit-de-vote-en-matiere-communal-de-18-ans-a-16-ans/>

<sup>4</sup> Commission des Jeunes du Canton de Vaud, « Dossier : Le droit de vote à 16 ans et la participation des jeunes à la vie publique », Mai 2015, En ligne : [http://www.cdj-vaud.ch/pdf/ProP\\_Part.pdf](http://www.cdj-vaud.ch/pdf/ProP_Part.pdf)

pour eux : il les pousserait à débattre des objets en question, à développer un regard critique, à s'informer sur le fonctionnement du système, etc. Comme l'a souligné une étude d'*Easyvote* réalisée en 2015 : « Il est particulièrement important d'atteindre les jeunes lorsqu'ils ont entre 16 et 20 ans, par l'intermédiaire de leurs écoles, et de créer ainsi un intérêt durable »<sup>5</sup> ; l'accès au vote consultatif dès seize ans pourrait alors encourager la participation des citoyennes et citoyens par la suite, réduisant le fléau que représente abstentionnisme.

Le vote des jeunes n'est pas une blague – leur tendance à l'abstentionnisme non plus. Il faut donc y remédier à tous les niveaux et proposer des solutions systématiques. Le collège de Nyon-Marens organise déjà, sur l'initiative de son directeur M. Gérard Produit, des votations d'étudiants, dans une vocation d'apprentissage. L'expérience est à saluer, mais aussi à systématiser : les actions ponctuelles ne font pas des habitudes, car c'est bel et bien de cela qu'il s'agit ici, habituer les jeunes à voter, leur apprendre cet engagement citoyen, pour assurer leur participation à l'avenir de notre système démocratique.

Par le présent postulat, je demande donc à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'octroyer le droit de vote consultatif pour les objets fédéraux, cantonaux et communaux aux citoyennes et citoyens nyonnais dès l'âge de 16 ans.

Je demande que le postulat soit renvoyé en commission.

Léon de Perrot  
Parti socialiste

---

<sup>5</sup> JORIO, Nicolas *et alii*, « Comment peut-on augmenter le taux de participation aux votations et élections des jeunes adultes ? Analyse de campagne », avril 2015, p.28.